

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 AVRIL 2014

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME, Laetitia MARION, Émilie BÉNÉCY, Blandine MARQUIS, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents : Anne MARQUIS procuration à Blandine MARQUIS, J-Marie MORENVAL procuration à Roger AULAGNE, Nathalie SAGE procuration à Françoise ALIBERT.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « DÉCHETS MÉNAGERS » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) propose l'adhésion au service commun « déchets ménagers ». La CCDSP a validé le 17 mars 2014, la création d'un service commun déchets ménagers afin de répondre à un besoin ponctuel des communes qui mutualisaient jusqu'alors cette compétence via le SIVOM du Tricastin.

Les missions dévolues à ce service comprennent notamment la coordination administrative et technique des marchés liés aux déchets ménagers, des contrats avec les éco-organismes et des contrats avec les repreneurs de matières premières L'adhésion à ce service commun permettrait de mutualiser les moyens humains et de centraliser la gestion et le paiement des contrats. Chaque commune ayant des besoins différents, les montants seront calculés par commune en fonction des services utilisés.

Accepté à l'unanimité.

CESSION DES BIENS APPARTENANT INITIALEMENT AU SIVOM DU TRICASTIN

Lors de la dissolution du SIVOM du Tricastin, une partie des biens de ce syndicat était revenue à la commune de Suze la Rousse.

Aujourd'hui, une partie du personnel du SIVOM ayant été transféré à la Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP), il est proposé de retransférer à titre gratuit certains biens à cette collectivité. La liste des biens à céder est la suivante :

Désignation
site internet
logiciel Géovillage
logiciel PDA 2012
logiciel lecture PDA Poste Logistique
logiciel poste technique
Peugeot 206+
portable Toshiba
GPS
PC technique + logiciel bureautique

Accepté à l'unanimité

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite aux élections municipales et à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), il faut renouveler la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission est composée du maire et de 6 commissaires et 6 commissaires suppléants. Le conseil municipal doit proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants dans laquelle la DGFIP choisira les commissaires.

Monsieur le Maire propose une liste.

Accepté à l'unanimité

PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT - RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au carrefour de la RD 94 et de la RD 117, il convient d'établir la participation qui sera facturée aux propriétaires concernés, pour l'installation d'une boîte de branchement.

La participation pour chaque boîte de branchement est calculée en tenant compte du coût réel à charge de la commune hors taxes, et déduction faite des subventions perçues.

Il est proposé de fixer ce montant à 470 €.

Accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES GRENACHES

Par courrier du 8 avril 2014 adressé à Monsieur le Maire et son conseil Municipal, Madame Jacqueline Philip sollicite la reprise de la voirie et des réseaux du lotissement les Grenaches. A l'appui de cette demande, l'intéressée fournit le certificat d'achèvement des travaux du

lotissement daté de 2004, et une convention non datée mais signée par Monsieur Henri Michel, ancien maire, engageant la commune à effectuer cette reprise.

Après débats, il est proposé de demander à Mme Philip de fournir tous les certificats de conformité des réseaux concernés par cette reprise. Il est proposé de tenir les engagements de la commune pris par une précédente municipalité, à condition que les voies et réseaux soient en bon état et conformes.

Accepté à 18 voix pour et 1 abstention.

JURY D'ASSISES 2015 – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS

Il est tiré au sort le nom de trois personnes inscrites sur les listes électorales, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme pour l'année 2015. Il s'agit de Monsieur Alain Calvier, Monsieur Benoit Fodera et Monsieur Dominique Franco.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT POUR LE GYMNASÉ

Afin de remplacer Monsieur Joseph Giunta en tant qu'élu référent pour le gymnase, Monsieur Rémy PARRIER est désigné.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs du personnel communal reste identique à celui de 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Approuvé à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 - BUDGET COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Approuvé à l'unanimité

BUDGETS DÉCHETTERIE – ASSAINISSEMENT - GENERAL 2014

Le budget Déchetterie 2014 s'élève à 206 544 € en fonctionnement et à 14 951 € en investissement.

Le budget Assainissement 2014 s'élève à 231 109 € en fonctionnement et à 947 258 € en investissement (réserve pour de futurs travaux)

Le budget général 2014 s'élève à 1 943 102 € en fonctionnement et à 2 863 204 € en investissement. Ce budget a été établi en prenant en compte une baisse de 2% des taux des impôts communaux, une baisse de 2% du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une hausse des salaires du personnel titulaire, la baisse des dotations de l'Etat et le maintien des subventions aux associations à hauteur de 65 000 €.

Les principaux investissements prévus en 2014 sont :

- la construction de l'école maternelle et de la cantine.
- Toilettes publiques Place du Champ de Mars
- Travaux de voirie
- Travaux d'éclairage public et d'effacement des réseaux
- Remplacement du camion des services techniques

Un emprunt de 2 000 000 € a été réalisé pour financer ces projets.

Les 3 budgets sont votés à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures.